

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2005 A 19 H 15**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PARADEIS, Président**

**DESIGNE** un secrétaire de séance : Mme BEY Michèle (Florange)

**ADOPTE** le procès-verbal du conseil de communauté du 29 septembre 2005

**RETIRE** les délégations qui ont été données au bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à l'attribution de subventions et les participations aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget ainsi qu'à la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget.

**COMMUNIQUE** les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la société d'économie mixte TRANS-FENSCH jusqu'à la période la plus récente.

**APPROUVE** les statuts du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT) en y apportant une modification et **DESIGNE** les représentants (au nombre de 8) de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au comité syndical

**ACCEPTTE** le plan de financement de la mission d'accompagnement des entreprises pour l'année 2006 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du FEDER et du FNADT

**ACCEPTTE** le plan de financement de la mission de suivi et d'animation du contrat d'agglomération pour l'année 2006 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du FEDER et du FNADT

**AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer les travaux sur le bâtiment poste de garde sur le site du Haut Fourneau d'Uckange, les crédits étant inscrits au budget 2005 et **AUTORISE** la ville d'Uckange à installer du personnel communal dans le logement. Une convention de mise à disposition de ce logement sera signée avec la ville d'Uckange ainsi qu'une convention de mutualisation des services.

**APPROUVE** les modifications des statuts de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **DEMANDE** au Président de notifier la présente délibération à chaque conseil municipal qui devra se prononcer sur ce projet dans un délai maximum de trois mois.

**APPROUVE** l'avenant n° 8 prorogeant d'un an la convention d'aménagement de la zone d'aménagement concerté Sainte-Agathe et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 8.

**FIXE** le prix d'achat des terrains à 2,3 € le m<sup>2</sup> pour le projet de giratoire sis avenue François Mitterrand sur la ZAC « La Feltière », **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes de vente et les pièces afférentes à la vente. **AUTORISE** le Président à mener la procédure d'expropriation par le biais de la Déclaration d'Utilité Publique.

**ACCEPTE** l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables présentées par Mme le Comptable du Trésor de Hayange, trésorière de la Communauté d'agglomération, qui a intégré la comptabilité du SIAPAX au 1<sup>er</sup> janvier 2000 **APPROUVE** le bilan financier compte tenu du montant en capital restant à rembourser au 31 décembre 2005 au titre des prêts non amortis souscrits par le SIAPAX, **APPROUVE** la redevance de la commune de Fontoy, **DONNE** au Président délégation et tout pouvoir pour signer les actes d'acquisition des éléments d'actifs attribués à la communauté selon les critères définies par cette même convention, **DECIDE** la prise en charge des frais de notaire relatifs à ces actes et **DONNE** décharge et quitus, chacun en son domaine, de leur gestion de la liquidation des comptes du SIAPAX au liquidateur et au comptable du Trésor.

Le rapport relatif aux décisions de la Commission Locale d'Evaluation (CLE) réunie le 6 décembre 2005 est annulé.

**APPROUVE** le compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de la SEBL relatif à la ZAC « La Feltière » au titre de l'exercice 2004.

**APPROUVE** le compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de la SEBL relatif à la ZAC « Sainte-Agathe » au titre de l'exercice 2004.

**DECIDE** de prendre en charge la participation financière pour un montant de 4 000 € pour le salon des entrepreneurs à Paris du 1<sup>er</sup> février au 3 février 2006 sur un stand commun managé par Moselle Développement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de participation y relative.

**DECIDE** de prendre en charge les frais de mission du Cabinet MADINFOR qui a présenté le diagnostic relatif à l'élaboration d'un plan de revitalisation du territoire communautaire.

**APPROUVE** le bilan général et définitif de l'aménagement d'un nouvel accès au site de La Paix depuis la RD 152<sup>E</sup>.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la procédure de modification de la ZAC de « La Paix » et à fixer les modalités de la concertation.

**DECIDE** de reprendre la délibération n° 2005-027 du 31 mars 2005 concernant la vente du terrain à la société FICLOR en la modifiant comme suit : la cession d'une surface de 4 044 m<sup>2</sup> est concédée à la SCI FIPAGI, au lieu de la société FICLOR, la cession au prix bilan de 15,00 € HT/m<sup>2</sup> est appliquée à 4 000 m<sup>2</sup>, les 44 m<sup>2</sup> restant étant donné à titre gratuit et l'abaissement de prix de terrain à SEBL, à hauteur de 5,00 € HT/m<sup>2</sup>, est accordé pour 4 000 m<sup>2</sup>.

Le rapport relatif à la nouvelle réforme comptable : nouveau régime des provisions est reporté en l'absence de parution du décret.

**ACCEPTE** la décision modificative n° 3 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

**DECIDE**, suite au surclassement démographique de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, que les pourcentages appliqués pour fixer les indemnités de fonction du président et des vice-présidents soient calculés afin de maintenir le montant actuel des indemnités de fonction.

**MODIFIE** le tableau des effectifs.

**DECIDE** la mise en conformité et l'harmonisation du régime indemnitaire de la Communauté d'agglomération du val de Fensch

**DECIDE** d'accorder une remise gracieuse de créance à un employé de la Communauté d'agglomération du val de Fesnch.

**DECIDE** d'admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables constatées par la trésorerie pour la somme de 1 414,21 € et **VOTE** les crédits correspondants.

**PREND ACTE** du règlement, par la Communauté d'agglomération du val de Fensch, des sinistres multirisques de 2005 dont le montant est inférieur à la franchise.

**ENTERINE** les choix de la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 6 décembre 2005; pour le marché relatif à la fourniture de bacs pour les ordures ménagères, les déchets valorisables et le verre et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**ENTERINE** les choix de la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 6 décembre 2005; pour le marché relatif aux travaux de restauration de la rivière Fensch – Programme de travaux 2005 – Nettoyage du siphon reliant la Fensch à la Moselle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**ADOPTE** le nouveau plan de financement des travaux de restauration de la Fensch et de ses affluents

**INFORME** l'assemblée de la mise en place d'une convention de coordination de la police municipale à caractère intercommunal et des forces de sécurité de l'Etat.

**DECIDE** la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement de deux aires d'accueil des gens du voyage sur le site de « La Paix » et sur le reste du territoire, **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la consultation pour cette étude et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès du Conseil général, au titre de la PADTM.

**ACCORDE** une subvention à la SCI CHAGAB situé 9, rue du bourg à Florange dans le cadre de l'OPAH vétusté et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 21 990,50 €.

**ACCORDE** une subvention de 10 % du montant de la dépense subventionnable à M. et Mme MEHMET ULUSOY demeurant 133, rue de la République à Knutange dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Vétusté et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 642,40 €.

**ACCORDE** une subvention à M. Joseph TRITTO, propriétaire occupant demeurant dans la copropriété « Anatole France » à Uckange, dans le cadre de l'OPAH copropriétés dégradées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser une subvention de 75 €.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Knutange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de mise en conformité électrique du presbytère à hauteur de 100 % du montant global soit 13 587,76 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à verser une subvention de 10 671,00 € au Cinéma « Le Palace » pour sa participation à la quinzaine du cinéma jeune public – ALLONZANFAN organisée par la ligue de l'enseignement du 15 au 28 mars 2006 et **VOTE** les crédits correspondants.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'office du tourisme du Val de Fensch et à verser la subvention de 100 000 € selon les conditions fixées dans la convention et **VOTE** les crédits correspondants.

**DESIGNE** les représentants de la Communauté d'agglomération du val de Fensch au conseil d'administration de l'Office du Tourisme du Val de Fensch.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de la chapelle de Morlange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes auprès des co-financeurs potentiels pour le projet et à signer tous les documents nécessaires à réalisation de ce projet.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec l'Institut National de Recherches en Archéologie Préventive (INRAP) portant sur l'organisation d'un cycle de conférences et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

**ADOPTE** le plan de financement relatif à l'aménagement de la zone de loisirs, site de « La Paix » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une nouvelle convention de restauration des statues de Fameck avec le conseil de fabrique de Fameck et à solliciter les subventions afférentes auprès des différents co-financeurs possibles.

**DECIDE** de prendre en charge les frais de mission de M. Claude LEVEQUE pour sa participation à Luxembourg Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, du 28 au 30 novembre 2005.

Le rapport concernant le transfert de l'office du tourisme est annulé.

**DECLARE** d'intérêt communautaire la zone industrielle légère des vieilles vignes de Florange.

**DECIDE** de déléguer au Bureau l'attribution des subventions et des participations aux différentes associations et organismes et la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget.

ooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

**DECISION N° 2005-102      21 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la prise en charge des vaccins contre la grippe dans le cadre des mesures de prévention en matière de santé du personnel communautaire.

**DECISION N° 2005-103      30 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter de rembourser l'emprunt n° 1011383 du 1<sup>er</sup> avril 2002 auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**DECISION N° 2005-104            30 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE d'accepter de rembourser l'emprunt n° MIN154687EUR/0154919/002 du 1<sup>er</sup> avril 2002 auprès de DEXIA.**

**DECISION N° 2005-105            30 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE d'accepter de rembourser l'emprunt n° 88.6725100.11 du 1<sup>er</sup> avril 2002 auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine.**

**DECISION N° 2005-106            28 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la facture d'honoraires de Maître Poujade concernant l'affaire opposant la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à M.Maujard.**

**DECISION N° 2005-107            29 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE d'accepter l'indemnité due à M. Maillou au titre de l'enquête publique relative à la modification du PAZ-RAZ de la ZAC Ste-Agathe**

**DECISION N° 2005-108            29 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la décision de reconduction du contrat de maintenance A2F, présentée par Ressources consultants finances sis à Rennes, pour l'année 2006, en contrepartie des conditions financières énoncées dans l'avenant à la convention du 7 janvier 2005.**

**DECISION N° 2005-109            30 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la proposition financière de la société Budget Yutz Bailly située à Yutz pour la location d'un véhicule de tourisme pour le déplacement du 12 au 14 octobre 2005 à Blois pour la visite du Centre d'Archives Saint-Gobain.**

**DECISION N° 2005-110            3 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter le contrat de vérification de système anti-intrusion pour les piscines de Serémange-Erzange, Uckange et Hayange, définissant les interventions de la société SERVIATEC.**

**DECISION N° 2005-111            29 SEPTEMBRE 2005**

**DECIDE d'accepter les conventions de transport proposées par la société Trans-Fensch située à Florange pour le transport des élèves du collège Hurlevent de Hayange vers les piscines de Hayange et de Serémange-Erzange, dans le cadre de l'organisation des activités d'une section sportive scolaire.**

**DECISION N° 2005-112            6 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter le contrat de location de 12 mois du véhicule 307 Peugeot proposée par la société Bailly Peugeot à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005.**

**DECISION N° 2005-113            5 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter le contrat de maintenance et d'assistance n° 2005/09/2229 d'un logiciel de gestion des marchés publics de la société CIRIL SA.**

**DECISION N° 2005-114            6 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la note d'honoraires de Maître Mertz consécutive à la procédure en résiliation de bail et en expulsion de l'occupant de 1 794,00 € TTC**

**DECISION N° 2005-115            5 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la proposition de la société KPMG SA de Villers les Nancy pour la réalisation de l'étude sur l'attractivité et le positionnement du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.**

**DECISION N° 2005-116            6 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la proposition de la SARL Edouard KLOCZKO définissant les modalités et le coût pour l'exécution de la prestation relative aux levées topographiques pour les travaux de restauration de la Fensch et de ses affluents (considérant le marché passé selon la procédure adaptée).**

**DECISION N° 2005-117            6 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la proposition de la Société Ingénierie et Coordination de Lorraine définissant les modalités et le coût pour l'exécution de la mission SPS des travaux de restauration de la Fensch et de ses affluents (considérant le marché n° 2005-PA 33 passé selon la procédure adaptée).**

**DECISION N° 2005-118            10 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter le contrat d'assistance technique de la société DALKIA définissant les conditions de prestations pour l'installation de chauffage de la Villa « Bigas »**

**DECISION N° 2005-119            10 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la proposition financière de la Régie communale d'électricité d'Uckange pour la mise en place d'un comptage tarif jaune pour l'alimentation du poste de garde des grands bureaux et de l'éclairage public – site du haut fourneau à Uckange.**

**DECISION N° 2005-120            10 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la proposition financière de la Régie communale d'électricité d'Uckange pour la réalisation de l'alimentation électrique du projet de réhabilitation du site du Haut Fourneau à Uckange comprenant la mise en place d'une poste de transformation Abonné, HTA/BT – 20 /410 V.**

**DECISION N° 2005-121            12 OCTOBRE 2005**

**DECIDE d'accepter la proposition de la société LTK Communication pour la réalisation de la campagne de communication pour le développement du territoire (considérant le marché n° 2005-PA25 passé selon la procédure adaptée – lot n° 1).**

**DECISION N° 2005-122      12 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société Phonem Communication pour la conception, la mise en place et le suivi d'une campagne d'information et de communication « Fensch Cœur de vie » (considérant le marché n° 2005-PA25 passé selon la procédure adaptée – lot n° 2).

**DECISION N° 2005-123      12 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société LTK Communication pour la conception d'un logotype et d'une charte graphique (considérant le marché n° 2005-PA25 passé selon la procédure adaptée – lot n° 5).

**DECISION N° 2005-124      12 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat de fourniture d'interconnexion informatique IP-ADSL au dépôt d'Uckange de la société RMI.

**DECISION N° 2005-125      17 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat définissant les prestations de représentation de la Compagnie parole active dans le cadre du plan de financement de la manifestation « Lire en Fête 2005 ».

**DECISION N° 2005-126      19 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1 au bail précaire conclu entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et Amitiés Tsiganes pour la location du lot n° 6 du bâtiment dénommé Ex-bureau d'études sis à Nilvange, site de la Paix afin que le coût du loyer soit un coût net.

**DECISION N° 2005-127      19 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le bail de droit commun entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et Amitiés Tsiganes du lot n° 6 du bâtiment sis à Nilvange, site de La Paix pour une période s'écoulant du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 octobre 2009.

**DECISION N° 2005-128      25 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société ACE BTP pour la réalisation de la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour le site du haut fourneau n° 4 d'Uckange (considérant le marché n° 2005-PA22 passé selon la procédure adaptée).

**DECISION N° 2005-129      25 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société ASR International pour la réalisation de la mission d'étude de sécurisation su site du haut fourneau n° 4 d'Uckange (considérant le marché n° 2005-PA23 passé selon la procédure adaptée).

**DECISION N° 2005-130            26 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 002 au contrat, proposé par Electricité de France, pour une période de 1 an avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005, relatif au changement du compteur mécanique par une version électronique pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune de la piscine de Nilvange..

**DECISION N° 2005-131            31 OCTOBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la note d'honoraires de la société civile professionnelle d'huissiers de justice Paul Haury et Guy Blau.

**DECISION N° 2005-132            10 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société Euromaster France pour la fourniture et services en pneumatiques pour VL et PL du parc communautaire, considérant le marché à bons de commande n° 2005-PA18 à lot unique passé selon la procédure adaptée.

**DECISION N° 2005-133            10 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accorder une gratification de 323,18 € à une étudiante stagiaire pour le mois d'octobre 2005.

**DECISION N° 2005-134            10 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accorder une gratification de 646,35 € à un étudiante stagiaire pour les mois de septembre et octobre 2005.

**DECISION N° 2005-135            10 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accorder une gratification de 2 077,56 € à une étudiante stagiaire du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2005.

**DECISION N° 2005-136            10 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de l' AISF pour le marché d'entretien et de nettoyage des rivières et ruisseaux

**DECISION N° 2005-137            16 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat de maintenance de progiciel n° 57201 applicatif « Ordures Ménagères » de la société Visa Informatique.

**DECISION N° 2005-138            16 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la convention d'assistance informatique n° 1468 de la société Visa Informatique.

**DECISION N° 2005-139            18 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la note d'honoraires de Maître Poujade concernant le contentieux opposant M. Pique à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.



**DECIDE** la gratuité pour la participation au colloque « Le passé présent – mémoire et industrie » pour les élus communautaires, les membres du bureau du conseil de développement de la communauté d'agglomération du val de Fensch, les intervenants des cinq tables rondes de ce colloque et les membres du conseil scientifique de ce colloque.

**DECIDE** d'accorder une gratification de 346,26 € à une étudiante stagiaire pour le mois de novembre 2005.

**DECIDE** d'accorder une gratification de 346,26 € à un étudiante stagiaire pour le mois de novembre 2005.

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 7 novembre 2005 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 19 avril 2001 :

**Décision n° 18-2005** : décide de prendre en charge les frais d'un membre du conseil de développement pour sa participation à une réunion de la coordination nationale des conseils de développement à Paris, le mardi 25 octobre 2005.

**Décision n° 19-2005** : accepte les modifications du tableau des effectifs.

**Décision n° 20-2005** : autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec Arcelor concernant l'aménagement d'une zone de loisirs sur la ZAC de La Paix.

**Décision n° 21-2005** : décide, dans le cadre de l'OPAH Vétusé, de donner son accord sur le dossier concernant la réhabilitation d'un logement de l'immeuble, situé 5, rue du chemin creux à Hayange et autorise le Président ou son représentant à verser une subvention de 1 546 € à M. Dantas Victor, propriétaire du logement.

**Décision n° 22-2005** : décide d'approuver le nouveau budget prévisionnel relatif à la mise en place d'une signalétique du patrimoine et vote les crédits correspondants.

**Décision n° 23-2005** : approuve l'avenant n° 1 au contrat passé avec les conférenciers intervenant dans le cadre de l'exposition « La Maison Wendel » et autorise le président ou son représentant à signer cet avenant.

**Décision n° 24-2005** : entérine la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 4 novembre qui a décidé la passation d'un avenant au marché de prestations de services pour l'étude sur les foyers de travailleurs migrants et autorise le président ou son représentant à signer cet avenant.

**Décision n° 25-2005** : autorise le président ou son représentant à rémunérer les collaborateurs occasionnels lors du colloque « le passé présent, mémoire et industrie » qui se tiendra les 17 et 18 novembre 2005.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 45.

**HAYANGE, le 23 décembre 2005**  
**Le Président**

**Michel PARADEIS**

---

**Etaient présents :** Mmes BEY, KOCEVAR, LAMBOUR et MIDON

MM. AQUE, ARNOULD, BEAUQUEL, CHINI, CORVISIER, DAVID, DE BACCO, GORI, GREINER, , HARTENSTEIN HAZEMANN, HEYER, HILBERT, JURCZAK, LARICCHIUTA, LEONARDI, LEONI, LIEBGOTT, MAISET, MALICK, MAURER, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PARADEIS, PHILIPPS, RAINERI, RENAUD, RUSCHER, SCHUSTER, SCHWARTZ, SCHWEICKERT, STEINER, TARILLON, VANIER et.

M. LIEBGOTT arrive à 19 H 55 et participe au vote de la délibération n° 2005-134 et suivantes

**Etaient absents excusés :** Mme MANCINI MM. BECK, DUPIRE, HEYERT et LENA

**Etait absent :** M., MONTEREAU

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration :** Mmes BECKER-MAZZERO, CUSSET, GHEZZI et POULAIN, MM. BAYER, BRILLET, BUDA, CAYUELA, CEGLA, KIEFER, PRISCAL, SONI et WETZ